

**MOTION DU CCE EN REPONSE
AU COURRIER DU DIRECTEUR GENERAL**

Les membres du CCE ont pris connaissance de la lettre adressée par le Directeur Général à Mr Audrerie en sa qualité de Secrétaire, ainsi que de la réponse que celui-ci a apportée, et à laquelle ils déclarent adhérer totalement.

Y ajoutant

- sur la nouvelle gouvernance

Ils ne peuvent que prendre acte de ce que « *les sujets discutés lors des réunions du Conseil ne doivent pas nécessairement être assimilés à des "projets"* », mais rappellent que l'information et éventuellement la consultation des IRP doit se faire à tous les stades de l'évolution d'un sujet

Ils prendront toutes mesures pour ne pas être mis devant le fait accompli de sujets devenus projets définitifs pour lesquels leur consultation se résumerait alors à n'être que simple chambre d'enregistrement.

- sur les documents transmis aux représentants du personnel au Conseil d'Administration

Ils prennent acte que, selon la direction, ceux-ci sont communicables aux IRP pour qu'ils puissent en faire le même usage que s'ils leur étaient directement transmis par la direction.

Pour autant, les membres du CCE refusent que par ce biais, la direction se soustraie aux obligations qui lui sont faites en matière de transmission des informations nécessaires aux travaux du CCE.